



Politiques publiques pour favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap

Mme Sophie Mette (Dem) et M. Yannick Monnet (GDR),
rapporteurs

Mardi 10 décembre 2024



I. DES DROITS BIEN ÉTABLIS, INÉGALEMENT MIS EN ŒUVRE

1. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX CULTURELS : DES AMÉLIORATIONS MAIS PEU DE VISIBILITÉ SUR CE QU'IL RESTE À FAIRE

L'amélioration de la situation est réelle mais les responsables d'établissements culturels recevant du public doivent faire face aux difficultés liées aux coûts et aux contraintes liées aux sites classés.



2. L'ACCESSIBILITÉ DU CINÉMA

La majorité des salles accessibles sont situées dans les grandes villes ; Le numérique permet désormais de disposer de plusieurs versions d'un film (sous titrée, audiodécrite...) mais il faut que les bonnes versions arrivent dans les salles équipées en conséquence et que les bonnes informations soient transmises aux spectateurs. Or ce n'est pas toujours le cas.



3. L'ACCESSIBILITÉ DES CONTENUS AUDIOVISUELS

Les obligations d'accessibilité sont globalement bien respectées mais des difficultés demeurent : des sous-titrages inaccessibles aux enfants qui ne savent pas lire ou inadaptés aux personnes Dys, un manque de diversité des programmes audiodécrits (beaucoup de films et très peu de documentaires).



Valentin
HAÜY
Avec les aveugles et les malvoyants

Les Doigts
Qui R:vent...

4. L'ACCESSIBILITÉ DU LIVRE EN COURS DE CONSTRUCTION

Aujourd'hui, environ 8 % des 800 000 titres commercialisés par les éditeurs français sont adaptés aux différents handicaps.

La modernisation de l'édition adaptée repose sur deux objectifs :

- Un plan de « rattrapage » de documents adaptés, un plan pour structurer la filière de l'édition adaptée ; la mise en conformité du stock de livres numériques représenterait 333 000 titres d'ici 2030.
- Le portail national de l'édition accessible et adaptée pour permettre d'identifier les titres nativement accessibles et de télécharger les versions numériques des documents adaptés.
- La plateforme Platon, qui met en relation plus de 1 500 éditeurs avec 100 organismes agréés (qui réalisent des adaptations) et 95 organismes inscrits (associations, écoles, bibliothèques) ; plus de 100 000 titres ont été adaptés dans le cadre de l'exception au droit d'auteur depuis 2010.

5. LE VASTE CHANTIER DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE



L'accessibilité numérique des sites culturels progresse.

Des progrès restent à accomplir en particulier sur l'accessibilité des sites des cinémas tandis que l'accessibilité des caisses est en cours de mise en œuvre.



II. UNE POLITIQUE PUBLIQUE PROTÉIFORME MAIS MAL IDENTIFIÉE ET DONT L'ÉVALUATION RESTE À CONSTRUIRE

1. UNE GRANDE DIVERSITÉ DE BÉNÉFICIAIRES ET DE STRUCTURES

➤ En France, une personne de plus de 15 ans sur sept est en situation de handicap ; celui-ci revêt un très grand nombre de réalités dont la plupart ne sont pas visibles ;

➤ La réalité de l'accès à la culture des personnes en situation de handicap est mal connue ;

➤ L'offre culturelle est très variée et majoritairement portée par les collectivités territoriales.

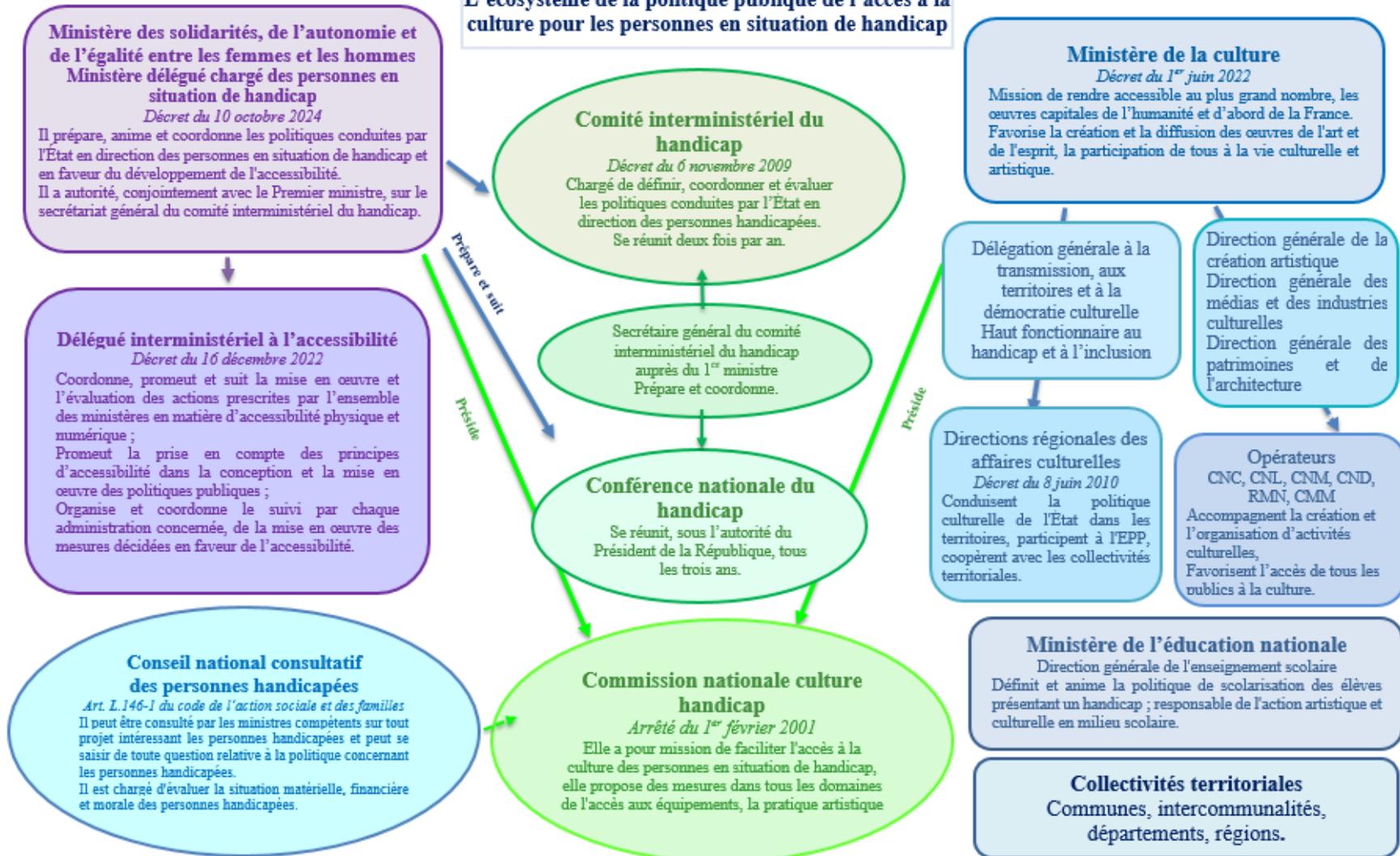


Sur 100 personnes de chaque groupe, au cours des douze derniers mois...	Rural à habitat dispersé et très dispersé	Bourgs ruraux	Ceintures urbaines	Centres urbains intermédiaires et petites villes	Grands centres urbains	Ensemble
Loisirs culturels						
Est allé au cinéma	57	59	66	59	68	63
A assisté à un spectacle vivant	40	42	41	38	48	43
A visité un musée ou vu une exposition	24	23	26	23	37	29
A fréquenté une bibliothèque ou médiathèque	21	24	24	23	32	27
A participé à un festival	20	17	14	20	20	19



2. UN GRAND NOMBRE D'OPÉRATEURS ET SERVICES MINISTÉRIELS, DES FINANCEMENTS ÉPARS ET LARGEMENT DÉCONCENTRÉS

L'écosystème de la politique publique de l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap





Financements spécifiques du ministère de la culture

Des financements épars et mal identifiés

- Au ministère de la culture, des crédits répartis entre les directions et les grands opérateurs ou déconcentrés ;
- Un Fonds Accessibilité, géré par les DRAC, spécifiquement dédié à l'accessibilité des œuvres, en particulier du spectacle vivant, mais peu doté ;
- Les collectivités territoriales fortement engagées dans le financement de la culture.

Directions ou opérateurs concernés	Objet et montant des financements spécifiques en 2023
Transmission et démocratisation de la culture : Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC)	Plusieurs catégories de soutiens alloués par l'intermédiaire des DRAC : - Fonds d'innovation territoriale : 225 000 € ; - Crédits culture-santé-handicap : 4 M€ dans le cadre d'appels à projets ; 0,7 M€ hors appels à projets ; - Fonds accessibilité : 1 M€ ; <i>(Plus de 300 projets ont ainsi été soutenus en 2023 en direction des personnes en situation de handicap à hauteur de 2,4 M€) ;</i> Financement d'associations par l'administration centrale : 320 000 €.
Livre et industries culturelles : Direction générale des médias et des industries culturelles et Centre national du livre (DGMIC et CNL)	Le projet de l'édition accessible (2023-2027) : 14 M€ (dont 10,5 M€ pour le Portail national de l'édition accessible et 3,4 M€ pour la modernisation de la filière) financés par le ministère de la culture – 5 M€ – et celui en charge des personnes en situation de handicap – 8 M€ ; Financement de 35 projets concernant le handicap : 245 000 € ; Financement de trois associations : 150 000 € ; Rentrée littéraire accessible : 15 à 20 000 € ; Contrats territoire-lecture (CTL) et contrats départementaux lecture (CDL).
Les créations artistiques, le spectacle vivant : Direction générale de la création artistique (DGCA)	Centre national pour la création adaptée de Morlaix : 150 000 € ; Projet sur le théâtre en FALC : 15 000 €.
Développement et financement du secteur de l'image animée : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	Financement d'adaptations en audiodescription et en sous-titrage : 400 000 € en 2022 ; Subventions versées à quatre associations : 258 000 € ; Appel à projets « les uns et les autres » portant sur la formation ou l'insertion des professionnels en situation de handicap dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma : 300 000 € (20 projets soutenus) en 2023, en partenariat avec l'Agefiph.
Conservation et valorisation du Patrimoine : Direction générale des patrimoines et de l'architecture	Accompagnement de travaux de mise en accessibilité (musées nationaux et musées de France par l'intermédiaire des DRAC).



III. SUR LE TERRAIN, DES INITIATIVES MULTIPLES ET DES OUTILS PROMETTEURS POUR RENDRE LES ŒUVRES ACCESSIBLES MAIS QUI RESTENT INSUFFISAMMENT VALORISÉS

➤ La prise en compte des personnes en situation de handicap progresse lentement

Les DRAC et les établissements culturels soutiennent ou conduisent des actions diverses à destination des publics en situation de handicap ;

Des actions sont destinées à développer et favoriser la visibilité des artistes en situation de handicap ;

La Réunion des Établissements Culturels pour l'Accessibilité (RECA), réseau de partage de bonnes pratiques, pourrait mieux partager son action.



(BnF)



➤ Plusieurs associations spécialisées contribuent à la diffusion de la culture en direction des publics en situation de handicap.



➤ L'accès à la culture des personnes en situation de handicap se heurte à des difficultés de différente nature :

Les difficultés de mobilité sont un obstacle persistant ; le spectacle vivant, en particulier le théâtre, reste difficilement accessible ; les déplacements et les lieux très fréquentés suscitent une vraie appréhension pour les personnes non accompagnées ; l'information n'est pas toujours accessible et complète ; les handicaps sont encore trop souvent mal connus.



2. DES OUTILS D'ACCESSIBILITÉ PROMETTEURS MAIS ENCORE PEU DÉVELOPPÉS

➤ Le langage Facile à lire et à comprendre (FALC)



Le village à la Préhistoire

A la fin de la Préhistoire, les enfants, les femmes et les hommes habitaient dans des villages. Les maisons étaient construites avec des poteaux en bois, des murs en torchis. Les toits étaient en paille ou en roseau. Dans le village, les habitants tissaient des vêtements et fabriquaient des vanneries en osier ou en herbe. Les céréales étaient broyées avec une meule et une molette en pierre pour obtenir de la farine.

VOCABULAIRE

- Qu'est-ce que la Préhistoire ?
La Préhistoire est la période avant l'invention de l'écriture.
- Qu'est-ce que le torchis ?
Le torchis est un mélange de boue et de paille.
- Voici le dessin d'une vannerie
- Voici le dessin d'une meule et d'une molette





Source : CMN

La méthode FALC établit des règles pour aider les rédacteurs de documents à rendre l'information facile à lire et à comprendre pour les personnes en situation de handicap. Au-delà des supports écrits, le langage FALC s'adapte à d'autres modes d'expression comme le théâtre.

➤ Les nouvelles technologies au service de l'accessibilité

Les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle sont de plus en plus utilisées pour concevoir, développer et améliorer des outils de médiation agiles.



Lunettes connectées



NOUVEAUTÉ : LES LUNETTES CONNECTÉES



IV. DIX PRÉALABLES POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE

1. FAIRE FIGURER L'ACCESSIBILITÉ DANS LES OBJECTIFS DES ACTEURS CULTURELS



- En concertation avec le CNC PH, intégrer des objectifs et indicateurs d'accessibilité dans les projets annuels de performance des missions du ministère de la culture, les cahiers des missions et des charges des structures labellisées et les contrats d'objectifs et de performance de ses opérateurs et dont l'absence de mise en œuvre sera sanctionnée ;
- au-delà d'un certain seuil budgétaire, un critère d'accessibilité devrait figurer dans les appels à projets culturels.

2. REMÉDIER AUX RUPTURES D'ACCESSIBILITÉ



- Soutenir l'accessibilité des œuvres par le développement du FALC :
 - ⇒ **mettre en place une certification nationale pour les contenus en FALC ;**
 - ⇒ **compléter les aides du CNL destinées au soutien aux éditeurs, par une aide dédiée aux publications en FALC ;**
 - ⇒ **prévoir la réalisation d'au moins un support en FALC dans tous les établissements culturels nationaux, en particulier les musées ;**
 - ⇒ **renforcer significativement le fonds accessibilité du ministère de la culture.**



3. FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CRÉATIONS CULTURELLES

- Mieux représenter les personnes en situation de handicap dans les contenus culturels

En 2022, la représentation des personnes en situation de handicap dans les programmes de télévision variait de 2,4 % pour les fictions à 0,3 % pour les divertissements.



Source : France TV

- ⇒ **En concertation avec le CNC PH, élaborer un guide des experts en situation de handicap dans le secteur audiovisuel ;**
- ⇒ **Dans le cadre des soutiens accordés par le CNC, envisager un bonus en faveur des films dont les équipes comportent des personnes en situation de handicap.**
- Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap aux formations supérieures et aux professions artistiques

Des initiatives sont prises mais elles restent encore circonscrites à une école, à un handicap ou à un sujet.

À la suite du Comité interministériel du handicap de 2023, cent référents handicap ont été identifiés dans les établissements supérieurs de la culture.

- ⇒ **prévoir systématiquement l'accessibilité des scènes lors des projets d'aménagements, de rénovations ou les nouveaux projets de salles de spectacles.**

4. DÉVELOPPER LES CONTENUS CULTURELS ACCESSIBLES ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES INCLUSIVES PENDANT LA SCOLARITÉ

⇒ Développer l'offre de livres à la disposition des élèves et des enseignants, en FALC et en braille en particulier dans les écoles accueillant des élèves d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).



Source : RMN Grand Palais

⇒ Recentrer le dispositif du Pass culture sur les publics les plus éloignés de la culture, en particulier les jeunes en situation de handicap. Mieux identifier l'offre accessible à toutes les formes de handicap sur la plateforme du Pass culture et accompagner les jeunes en situation de handicap pour son utilisation.



5. AMÉLIORER L'ACCÈS À LA CULTURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

⇒ Accompagner la mise en œuvre et l'utilisation du Pass culture pour les jeunes accueillis dans des établissements et services médico-sociaux.

6. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES

- Le ministère de la culture soutient chaque année plus de 300 projets afin de favoriser l'accès aux lieux et aux pratiques artistiques et culturelles pour les personnes en situation de handicap dans tous les champs disciplinaires : des ateliers théâtre, de musique, de danse, des projets en lien avec le livre et la lecture (ateliers d'écriture)...
- Mais la pratique culturelle des personnes en situation de handicap et de celles accueillies dans les établissements dédiés, reste le parent pauvre de l'ensemble des politiques menées en matière culturelle.



7. MIEUX ASSOCIER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN AMONT DES PROJETS CULTURELS



- Il est fondamental de concevoir les projets culturels en associant les personnes en situation de handicap pour une prise en compte pertinente de leurs besoins ;

Ainsi, associer les personnes en situation de handicap visuel en amont d'un spectacle permet, par exemple, de rendre la mise en scène plus accessible.

- Associer les personnes en situation de handicap dès la conception des projets favorise l'organisation d'une communication adaptée sur les évènements.

8. REMÉDIER AUX PROGRAMMATIONS INADAPTÉES ET AMÉLIORER L'INFORMATION

⇒ En concertation avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées, développer, à partir de la plateforme Acceslibre, un module dédié à l'accessibilité des établissements et manifestations culturelles.

9. SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS CULTURELS À L'ACCESSIBILITÉ DES ŒUVRES ET DES SPECTACLES

⇒ En concertation avec le CNCPPH, intégrer de manière systématique un module dédié à l'accueil et à la prise en compte des publics et aux handicaps, dans les formations relatives aux métiers de la culture et de l'architecture ;

⇒ En concertation avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées, sensibiliser les architectes des bâtiments de France (ABF) au caractère prioritaire de l'accessibilité des monuments historiques ouverts au public ;



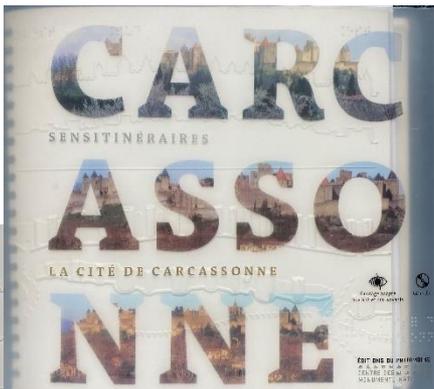
⇒ Former régulièrement les conférenciers et les personnels chargés de l'accueil à la prise en compte des handicaps et à la manipulation des matériels de médiation dédiés ;

⇒ Communiquer auprès des acteurs culturels sur leurs obligations en terme d'accessibilité et mettre à jour et en évidence sur le site Internet ministériel, les guides dédiés publiés par le ministère de la culture.

10. ORGANISER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ AU SEIN DE L'« ÉCOSYSTÈME » DE LA CULTURE

⇒ En lien avec les représentants locaux de personnes en situation de handicap, charger les DRAC du recensement et de l'évaluation de l'accessibilité des structures labellisées et la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, de la centralisation des données et de l'évaluation consolidée ;

⇒ Confier à un comité d'usagers en situation de handicap, le suivi des informations figurant sur la plateforme « Acceslibre » et la bonne coordination de celle-ci avec l'application du Pass culture.



Présentation pour non et malvoyants CMN



Espace de découverte de la sculpture Musée du Louvre



Frédéric Bazille L'Atelier de Bazille

Ce tableau montre l'atelier de Frédéric Bazille. Son atelier est son lieu de travail. C'est aussi le lieu où il accueille ses amis peintres. Frédéric Bazille est ami avec Auguste Renoir et Édouard Manet.



Dans ce tableau, un des personnages est Édouard Manet. C'est l'homme qui porte un chapeau de forme ronde. Édouard Manet et Frédéric Bazille travaillent souvent ensemble. Édouard Manet a même peint un des personnages de ce tableau.

Histoire de l'impressionnisme Coline Zellal Kilema – Musée d'Orsay